



Gemeng Noumer

## CONVOCATIION

Le Collège des bourgmestre et échevins de la commune de Nommern, conformément à l'article 12 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, prie les membres du Conseil communal d'assister à une réunion publique du conseil communal **jeudi, le 28 septembre 2023 à 19.30 heures** dans la salle des séances à la Mairie à Nommern en vue de délibérer sur les objets de l'ordre du jour suivant :

### A huis clos :

1. Proposition de candidats pour la commission des loyers du canton de Mersch

### En séance publique :

2. Nomination du délégué auprès du Naturpark Mëllerdall
3. Nomination du délégué et du délégué-suppléant auprès du groupe d'action locale Leader Mullerthal
4. Nomination du délégué auprès de l'ORT (Office Régional du Tourisme) Région Mullerthal
5. Confirmation d'un règlement de circulation urgent à caractère temporaire (Rue de l'Eglise à Cruchten)
6. Acte administratif concernant la cession de la parcelle cadastrale n° 658/2928, sise à Cruchten, à l'Etat
7. Nomination de membres de la commission scolaire communale
8. Nomination des membres des différentes commissions consultatives pour la période de 2023 à 2029
9. Demande de subside extraordinaire de l'association « Bühn '93 Theaterveräin »
10. Approbation de conventions relatives à l'entretien, respectivement à la plantation d'arbres fruitiers
11. Approbation du plan de gestion forestière 2024 et du Plan de protection de la nature 2024
12. Crédit spécial pour l'acquisition d'une balayeuse automotrice
13. Tableau des modifications budgétaires ordinaires 2023
14. Autorisation d'un morcellement à Cruchten (parcelles cadastrales nos 257/2942 et 257/2949)

Nommern, le 20 septembre 2023

Pour le collège des bourgmestre et échevins

le secrétaire communal  
Laurent REILAND  
(contreseing art. 74 LC)

la bourgmestre  
Sophie DIDERRICH